

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LONGAGES

PM 018-2025

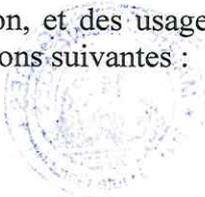
## ARRETE MUNICIPAL

### FERMETURE DE VOIE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de LONGAGES – 31410 ;

- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- Vu le code de la route et, notamment l'article R 110-1 et suivant, R 411-5, R411-8, R 411-18 et R411-25 à R 411-28 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I –quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifiée et complétée ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992) modifiée et complétée ;
- Vu la demande présentée par CD 31, représentée par Monsieur Kévin RIBET, domicilié à MONTESQUIEU-VOLVESTRE (Haute-Garonne), 4, avenue Simon de la LOUBERE.

Considérant que pour permettre la réfection de la chaussée de la « Grand'Rue » et pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :



**ARRETE**

#### Article 1 :

La circulation dans l'agglomération de LONGAGES sera temporairement règlementée sur l'ensemble de la « Grand'Rue », dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable à partir du 07 juillet 2025, de 06 heures 30 à 16 heures 00 de ce même jour.

**Article 2:**

Les restrictions suivantes seront instituées au droit de chantier :

- Fermeture complète à la circulation de tout engin, à partir du rond-point de la Vierge à LONGAGES.
- Une déviation sera mise en place dans un premier temps à ce même rond-point et direction le chemin de Capens.
- Au vu de l'avancée des travaux, une déviation sera mise en place dans un second temps au niveau de « La Promenade du Rabé », puis « Chemin des Communaux », « Rue de Gestes », « Rue de la Distillerie », puis « Chemin des Chinques ».

**Article 3 :**

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par : CD 31, représentée par Monsieur Kévin RIBET, chargé du chantier.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 édité par le SETRA.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

**Article 4 :**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :**

Le Maire de la commune de LONGAGES, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne, CD 31 et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

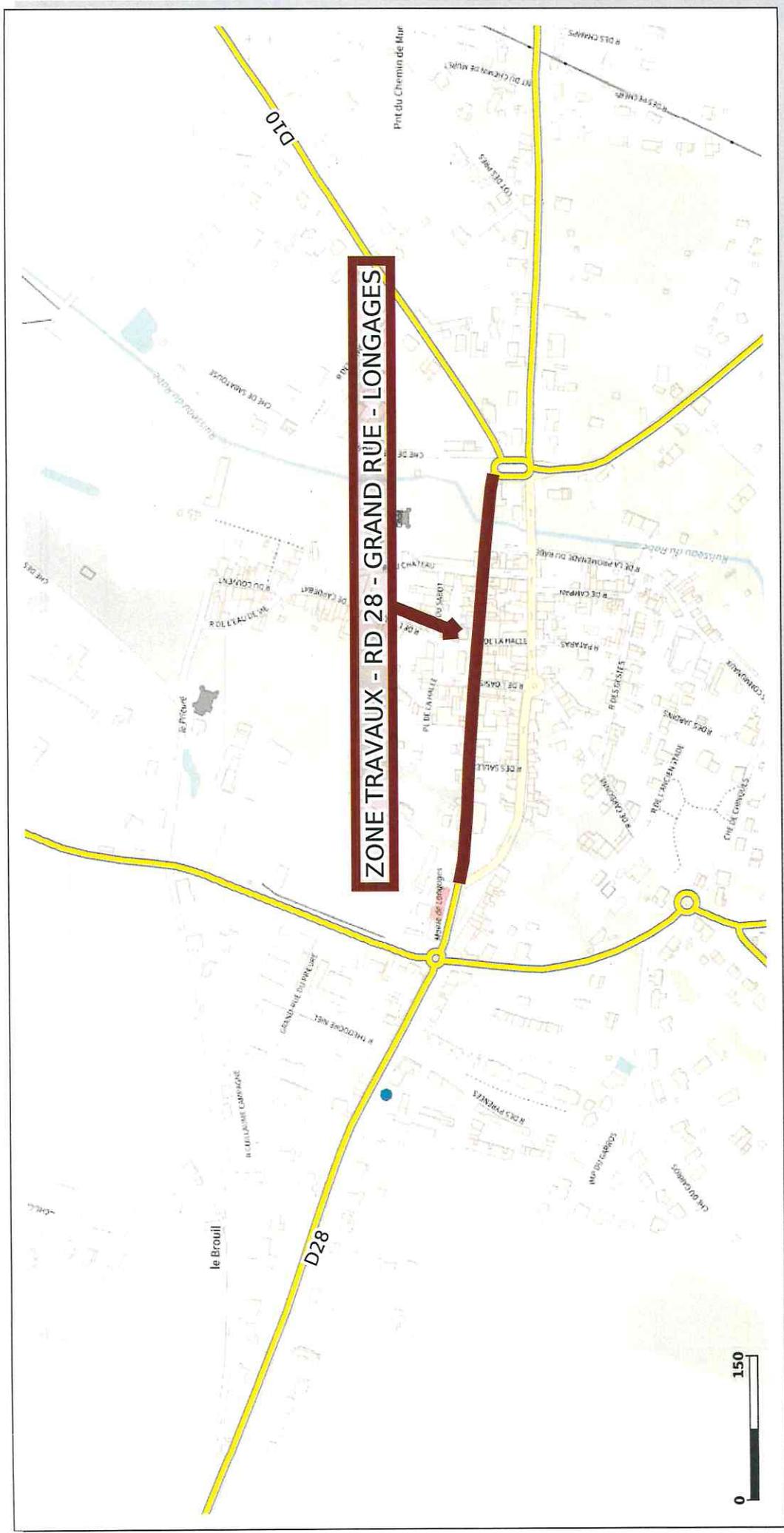
Fait à LONGAGES, le 01 Juillet 2025.



JM. DALLARD.

# TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CHAUSSEE AU RMA - RD 28 LONGAGES - GRAND RUE

25/06/2025



**Kévin RIBET**

LUNDI 07/07/2025 de 6h30 à 16h00 sous route barrée avec déviation



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : CD 31 Prénom : \_\_\_\_\_  
Dénomination : FOIE ROUTIER DE MONTESQUIEU Représenté par : RIBET KEVIN  
Adresse Numéro : 4 Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : AVENUE SIMON DE LA Loubère  
Code postal 31310 Localité : MONTESQUIEU-LUXATRE Pays : FRANCE  
Téléphone 06 27 63 62 98 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : Kevin.rivet @ cd31.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° 28 Voie communale n° \_\_\_\_\_  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 20 + 734 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 20 + 400  
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : GRAND RUE  
Code postal 31410 Localité : LONGAGES

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_  
Description des travaux : Travaux d'entretien de chaussée au RMA (gravillonnage)  
RMA = Rependuse Mixte Automatisée  
Fermeture souhaitée de 6h30 à 16h00  
Date prévue de début des travaux : 07 07 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 07 07 2025  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 1



Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Voir Police municipale

Autres prescriptions :

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : POLE ROUTIER DE MONTESQUIEU Prénom :  
Dénomination : Représenté par : RIBET KEVIN  
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : AVENUE SIMONS DE LA LOUBERE  
Code postal 31310 Localité : MONTESQUIEU Pays :  
Téléphone 06 27 63 62 99 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : kevin.ribet @ cd31.fr

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 26 06 2025

Nom : RIBET Prénom : KEVIN Qualité : CHEF DE POLE

Kévin RIBET  
Chef de Pôle Montesquieu

